

## Un Motu Proprio pour le rétablissement des ordres mineurs

**Author :** spo

**Categories :** [Informations](#)

**Date :** 15 mai 2011

Disparus depuis 1972, par un motu proprio de Paul VI, les ordres mineurs sont revenus sur le devant de la scène depuis le motu proprio *Summorum Pontificum* et l'instruction d'application de ce texte du pape.

Hier, lors du troisième colloque sur l'application du Motu Proprio qui se tient à Rome, Mgr Schneider s'est offert un franc succès en proposant le retour dans l'Église aux ordres mineurs (que seules peuvent recevoir aujourd'hui les communautés dépendants d'Ecclesia Dei ou utilisant les livres liturgiques de 1962) et au sous-diaconat. Il a lancé l'idée d'un motu proprio sur ce sujet. Sera-t-il entendu ? C'est une autre question. Mais il faut certainement travailler dans ce sens.